



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anney, le 21 juin 2023

### **Aménagement du territoire**

Modification des limites des arrondissements dans le département de la Haute-Savoie

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2023, la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes a modifié les limites des arrondissements dans le département de la Haute-Savoie afin que le nouveau découpage soit plus en adéquation avec les limites territoriales des communautés de communes auxquelles sont rattachées les différentes communes concernées.

Les modifications sont les suivantes :

- Les communes de Cuvat et Villy-le-Pelloux sont retirées de l'arrondissement d'Anney et rattachées à l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.
- La commune de Fillinges est retirée de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et rattachées à l'arrondissement de Bonneville.
- Les communes de la Côte d'Arbroz et des Gets sont retirées de l'arrondissement de Bonneville et rattachées à l'arrondissement de Thonon-les-Bains.

Ce changement n'entraîne pas de conséquence sur les autres limites administratives.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et de la communication de l'État**